



**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINTE-CROIX  
Séance du Jeudi 20 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, vingt mars à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le treize mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Flavie PIRON (pouvoir à Christine ROIG), Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

| Membres en exercice | Membres présents | Nombre de pouvoirs | Nombre de votants |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| 10                  | 8                | 1                  | 9                 |

**N°2025-03-09**

**1.4.1**

**Souscription d'un forfait annuel « nombre illimité » avec la SACEM**

Monsieur le Maire propose que les associations communales bénéficient d'un forfait proposé par la SACEM pour la commune.

La SACEM demande une délibération pour accorder le forfait et aussi l'adhésion à l'AMF.

Monsieur le Maire souligne que la souscription à ce forfait va permettre aux associations communales, qui entrent dans les critères pour en bénéficier (budget inférieur à 5 000€ et entrées n'excédant pas 20€ ou 40€ s'il y a un repas)

**Monsieur le Maire,**

Vu les articles L.2121-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la liste (non exhaustive) des manifestations suivantes :

|                              |                                  |                         |
|------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Expressions Saint Cruciennes | Concert en l'église Saint Benoît | 23 mars 2025            |
| Expressions Saint Cruciennes | Fête de la Musique               | 21 juin 2025            |
| Comité des Fêtes Santa Crew  | Fête des vendanges               | 12 et 13 septembre 2025 |
| Commune                      | Cérémonie du 11 novembre         | 11 novembre 2025        |
| Commune                      | Illumination de Noël             | 19 décembre 2025        |

Considérant que la SACEM et l'AMF ont signé un protocole d'accord simplifiant les usages de la musique et que ces modalités sont applicables pour les communes de moins de 5 000 habitants, la commune entend bénéficier de conditions particulières pour l'organisation de ses fêtes locales ;

Considérant la proposition reçue de la SACEM pour les communes de moins de 500 habitants de souscrire à un forfait unique de 152.01€ TTC/an (droits Spré inclus) quel que soit le nombre d'évènements ou d'équipements.

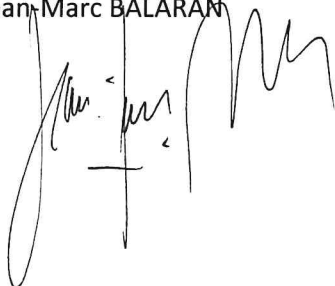
Considérant que la commune est adhérente à l'AMF, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'il soit autorisé à souscrire au forfait annuel en illimité proposé par la SACEM pour s'acquitter des droits de diffusion de musicale lors de certains évènements organisés sur la commune et par ses associations communales.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :**

- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à souscrire un forfait annuel « nombre illimité » auprès de la SACEM afin de s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événement organisés sur la commune.
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à diffuser la liste des manifestations organisées par la commune et les associations locales de la commune.
- ✓ **AUTORISER** à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- ✓ **DÉLÉGUER** l'organisation de certains évènements aux associations communales

Le Maire,  
Jean-Marc BALARAM



La Secrétaire de séance  
Nathalie CALMELS

